

Question orale de Mme Verstraeten : Plan de stationnement rue Gatti de Gamond.

Mme Verstraeten rappelle que la direction, le personnel enseignant et les étudiants de l'IEPSCF-Uccle (Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française) ont adressé au Collège une pétition et un courrier relatifs au plan de stationnement de la rue Gatti de Gamond, qui jouxte cette école. L'IEPSCF-Uccle, fréquenté par plusieurs milliers d'étudiants, est le plus important établissement d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. Quoiqu'elle ne relève pas de l'enseignement communal, cette école contribue à l'image de marque de la commune, puisqu'elle est située sur son territoire et que ses élèves sont amenés à fréquenter les commerces ucclois.

Les expéditeurs du courrier et signataires de la pétition sollicitaient l'instauration d'un parking gratuit pour les étudiants, par exemple par le disque bleu.

En effet, il s'agit d'étudiants disposant de faibles moyens financiers puisqu'en général, ils sont chômeurs ou travailleurs à bas salaires. La plupart d'entre eux possèdent un petit véhicule qui leur est indispensable pour conduire leurs enfants à l'école et vaquer à leurs occupations.

Les étudiants de cette école suivent les cours à temps plein ou à temps partiel, en fonction de leur activité professionnelle.

Au mois de novembre dernier, l'administration communale a répondu à la directrice de cette école que la situation de son établissement allait être analysée.

Mme Verstraeten souhaiterait savoir si le Collège a pu trouver une solution à ce problème.

M. l'Echevin Biermann répond que la réglementation du stationnement dans cette voirie résulte de la mise en œuvre de la phase 2 du Plan d'action communal de stationnement (PACS). Les seules réactions observées, que ce soit dans le cadre de l'enquête publique relative à ce plan ou avant la mise en œuvre de la phase 2, émanent de riverains qui se plaignent du report de stationnement de la commune de Forest. Le Collège a adopté le principe d'une zone verte pour la rue Gatti de Gamond et les voiries limitrophes. Le passage en zone bleue ne constituerait pas une solution pour des personnes assistant à des cours, vu qu'il leur faudrait changer leur véhicule de place toutes les deux heures. Les étudiants ne disposent donc pas d'une alternative qui soit conciliable avec les demandes des riverains. Cette situation résulte du fait qu'il s'agit d'un quartier typiquement résidentiel dont les besoins en matière de stationnement ont été modifiés par le développement d'une activité scolaire. Le Collège ne disposant pas des outils réglementaires permettant d'imposer une solution définitive, il convient de conseiller aux étudiants de recourir à l'offre de transports en commun disponible dans les environs (terminus de l'autobus 48, gare de Stalle, transports accessibles à Uccle-Centre). Quoi qu'il en soit, M. l'Echevin Biermann est tout à fait disposé à rencontrer les responsables de cette école.